

Publié le 18 avril 2017

## Trophées des Epl 2017, c'est parti !

Le concours 2017 des Trophées des Epl est lancé. Les Epl ont jusqu'au 23 juin pour déposer en ligne leur candidature. Le palmarès, pour lequel le grand public est invité à voter, est attendu en octobre, à l'occasion du congrès de Bordeaux.



Les Trophées des Entreprises publiques locales, qu'est-ce que c'est ? Chaque année, ils visent à mettre en valeur des initiatives d'Epl (Sem, Spl, SemOp) particulièrement significatives en matière de performance économique, sociale ou environnementale au service des collectivités locales... et des habitants bien sûr. En 2016, 4 Epl ont été récompensés lors du Congrès de Marseille.

**Lire aussi :** [Palmarès des Trophées des Epl 2016 : quatre projets porteurs d'innovation et d'audace](#)

L'édition des **Trophées 2017** intègre une nouvelle catégorie en plus des 3 existantes, à savoir :- ville de demain, ville intelligente (nouveau !),- habitat durable,- attractivité des territoires,- services au public.

Tout le monde est concerné par ce concours. En effet, le public peut consulter les projets des candidats dans une rubrique spécifique sur le site [servirlepublic.fr](http://servirlepublic.fr) et voter pour le projet de son choix.

**Agenda du concours 2017**→ **27 mars** : lancement du concours,→ **23 juin** : date limite de retour des dossiers de candidature,→ **5 juillet** : annonce des Epl nommées,→ **10 juillet** : ouverture du vote en ligne,→ **7 septembre** : audition des Epl nommées à Paris,→ **11 octobre** : palmarès et remise des Trophées lors du congrès des Epl à Bordeaux.

**Téléchargez la [plaquette d'information](#)**

Par Hervé LE DAIN